



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2012**

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2012

DATE D’AFFICHAGE

14 juin 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°2012/12/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT JUIN Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Rosaline CAMILLE**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, Monsieur **Vincent MAYEN** ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**.



**Délibération n° 12/2012/MT
Portant Plan de financement de l'atelier municipal**

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n° 2009/25/MT en date du 27 mai 2009, le Conseil municipal a approuvé la construction du bâtiment « parc de voirie » destiné à abriter non seulement les véhicules mais aussi les services techniques.

A cet effet, une estimation prévisionnelle des travaux relatifs à la construction d'un atelier municipal, a été réalisée par un architecte en novembre 2009. Sur la base de cette estimation chiffrée à 351 562 €, un dossier a été transmis à la Préfecture le 31 mai 2012, dans le cadre d'une demande de subvention de 210 937 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 (ex DGE).

De même, une commission des élus chargée d'émettre un avis sur les demandes de DETR s'est réunie le jeudi 14 juin 2012 à l'hôtel préfectoral et à ce jour le dossier présenté par la Commune de Montsinéry-Tonnégrande pour la construction de son atelier municipal est quasiment complet, sous réserve d'une délibération du Conseil municipal pour l'adoption du plan de financement de cette opération.

Au vue des éléments présentés ci-dessus, le plan de financement que je vous demande d'approuver est le suivant :

ETAT-D.E.T.R 2012	:	210 937 €	(60 %)
Commune	:	140 625 €	(40 %)
Montant total	:	351 562 €	(100 %)

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande donc de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport de M. le Maire concernant le plan de financement de la l'atelier municipal ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DÉCIDE :

Article 1 : APPROUVE le plan de financement suivant :

ETAT-D.E.T.R 2012	:	210 937 €	(60 %)
Commune	:	140 625 €	(40 %)
Montant total	:	351 562 €	(100 %)

Article 2 : AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0)

Pour certification exécutoire

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 20 juin 2012



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : **04 JUIL. 2012**

